

Avis voté en plénière du 10 janvier 2018

Le rôle de la France dans une francophonie dynamique

Déclaration des groupes des Associations, Environnement et nature, Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse et CFDT

Je vis de bonne soupe, et non de beau langage. Vaugelas n'apprend point à bien faire un potage, Et Malherbe et Balzac, si savants en beaux mots, En cuisine peut-être auraient été des sots.

Qui d'autre mieux que Molière (après tout, il s'agit bien de sa langue !) aurait pu définir la différence entre la vision très vaste et englobante défendue avec enthousiasme et talent par la rapporteure et notre conception plus limitée et pragmatique, à l'image de Chrysale, ce bon bourgeois des « Femmes Savantes » ?

Cette question de l'étendue du sujet a traversé nos débats en section. Jusqu'où va la francophonie pour nous Français.e.s alors que la France n'est que l'un des 84 Etats ou gouvernements membres de l'OIF (Organisation Internationale de la Francophonie) ? Au final la rapporteure a su faire évoluer son document à partir de sa vision large du sujet pour tenir compte des points de vue de chacun.e dans la section. Pour nos groupes, il fallait ramener le débat à l'essentiel de la charte de la francophonie: la solidarité internationale, la démocratie et bien sûr la langue.

En effet la charte de la francophonie met d'emblée en avant le respect et la promotion des valeurs universelles à savoir : « paix, coopération, solidarité et développement durable, avec pour objectifs d'aider: à l'instauration et au développement de la démocratie, à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits, et au soutien à l'État de droit et aux droits de l'Homme ; à l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations ; au rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle ; au renforcement de leur solidarité par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de leurs économies ; à la promotion de l'éducation et de la formation ».

Cette charte est une avancée très ambitieuse qui va largement au-delà de la coopération culturelle. Elle a permis aux pays francophones du Nord et du Sud de se retrouver sur des enjeux globaux (climat, santé, développement durable, éducation avec égalité d'accès pour les filles et les garçons, solidarité) et de porter ces valeurs dans certaines négociations internationales : Objectifs de Développement Durable (ODD), COP21... « La Francophonie est porteuse d'espoir pour les populations ... tant que les Etats et gouvernements s'engagent sur les objectifs de la Charte. » De là pour nous l'importance de la recommandation 1 « évaluer le niveau d'engagement des pays sur le respect des valeurs de la Charte », notamment en lien avec la démocratie (ODD 16). Pour que la charte soit crédible il faudrait rendre cette recommandation opérationnelle en allant au-delà de la simple évaluation vers des mécanismes contraignants. Reconnaissons que de nombreux pays adhérents à l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) en bafouent régulièrement les valeurs.

Egalement « doter l'OIF d'une feuille de route tenant compte de l'agenda international » prend toute sa valeur dans le contexte actuel des annonces climat et ODD.

Défendre la francophonie, c'est aussi défendre une certaine vision du monde et de la diversité culturelle face à la domination de l'anglais. Ceci s'applique à toutes les langues. Pour la nôtre, nous soutenons les préconisations qui visent à en renforcer l'enseignement selon des modalités adaptées aux programmes scolaires de chaque pays ou via le réseau des Alliances Françaises. On ne peut que regretter que les déclarations publiques du Président de la République sur la francophonie se soient accompagnées en 2017 d'une réduction de près de 10% de la subvention à l'Agence pour l'Enseignement du Français à l'Etranger. L'avis aurait pu être plus critique sur ce point.

L'investissement dans l'éducation dans les pays les plus pauvres et quelle que soit la langue, est d'ailleurs à la base de l'ODD4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

Nous retrouvons ici plusieurs préconisations de l'avis CESE de 2016 sur « La politique française de développement de la solidarité internationale » à savoir :

- Faire du développement durable un véritable projet politique
- Garantir un agenda indivisible, universel et qui engage les parties
- Renforcer le pilotage politique et simplifier l'architecture institutionnelle de la coopération internationale

A ce sujet, nos groupes sont réservés sur l'idée d'un ministère unique qui regrouperait francophonie et coopération internationale. Si la francophonie participe évidemment de la coopération internationale, cette dernière ne s'y réduit pas. Il s'agit de sujets qui doivent rester articulés, mais distincts. La solidarité ignore les langues et ne doit pas se définir en fonction des aires culturelles.

La déclaration universelle des droits de l'homme a été écrite en français, en anglais et dans les quatre langues des Nations Unies et ces droits sont bien sûr défendus dans toutes les langues de la planète. De même nous avons affirmé notre opposition à une sorte de lobby francophone à l'intérieur de l'Union Européenne qui nous paraît contraire à l'idée même d'Europe.

La francophonie peut et doit faciliter l'émergence d'une société civile dans les pays qui s'en réclament. Plusieurs recommandations visent cette finalité. Notre rapporteure joue un rôle louable et éminent dans l'Union des CES Francophones, mais ceux-ci sont souvent balbutiants et ne peuvent représenter toute la diversité de leur pays. Aussi, nous avons insisté aussi sur la prise en compte de la grande diversité des sociétés civiles des pays concernés au-delà de leur stricte représentation institutionnelle. Nous aurions pu réfléchir davantage aux moyens d'aider à développer les initiatives bouillonnantes qui traversent par exemple les sociétés africaines. Les organisations que nous représentons mènent d'ailleurs des actions de coopération avec leurs partenaires francophones. La francophonie doit contribuer à la reconnaissance de l'action des sociétés civiles du Sud et à une meilleure collaboration des sociétés civiles entre le Nord et le Sud. Par ailleurs, la coopération décentralisée entre collectivités locales est également un élément essentiel de ce dialogue : les exemples cités dans l'avis ne rendent compte que d'une petite part de ce qu'elle représente. Elle doit se baser sur une écoute de tous les partenaires sans alignement sur les plus puissants d'entre eux.

Enfin on ne peut ignorer l'aspect économique lié à la francophonie. La langue facilite les contacts commerciaux, mais dans un monde des affaires dominé par l'anglais, il serait illusoire et d'ailleurs contreproductif de mettre la langue au service d'objectifs uniquement marchands. La France perd des positions en termes d'échanges et d'investissement en Afrique face à la Chine, à l'Inde, aux Etats Unis...

Elle peine à prendre en compte les spécificités africaines : jeunesse, dynamisme économique et démographique, sauts qualitatifs technologiques comme dans le numérique. Les contacts économiques facilités par l'usage du français doivent permettre d'accompagner l'Afrique francophone vers un développement durable qui repose beaucoup sur le « petit entrepreneuriat local ». L'aide publique au développement demande à être repensée dans cet esprit.

Pour finir, l'avis pose une question centrale qui est celle de la renaissance d'une politique francophone de la France, et celle de ses enjeux. Il pointe à juste titre l'absence de stratégie claire dans ce domaine. Pour nos organisations, il y a place pour une politique francophone active si celle-ci est au service des valeurs universelles des Droits de l'Homme, de la démocratie et du développement durable, et qu'elle permet le rayonnement, non pas de la France, mais des principes de la Charte qui dépassent chacun des pays membres de l'OIF. C'est autour de cette ambition que doit continuer à battre le cœur francophone et que la France doit se montrer exemplaire. Et c'est autour de cette exigence qu'il nous semble possible de rendre réelle l'affirmation que fait l'avis d'une page postcoloniale qui a longtemps lié notre pays avec grande partie du monde francophone et qui serait définitivement tournée ; ou plus récemment l'engagement du Président de la République devant la jeunesse du Burkina Faso pour une nouvelle amitié entre nos pays.

Les groupes des associations, de la CFDT, Environnement et Nature, ainsi que des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse remercient la rapporteure pour l'écoute et l'important travail réalisé pour cet avis en faveur duquel ils ont voté.